

CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIME / CADET 2012

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** La FFSA organise le Championnat de France Minime/Cadet, Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.
- 1.2.** Le Championnat de France Minime/Cadet se déroulera en une série de trois épreuves selon le calendrier ci-dessous :

19 / 20 mai	Salon de Provence (13)	ASK CKLM Salon Eyguières
07 / 08 juillet	Soucy (89)	ASK Sens
28 /29 juillet	Escource (40)	ASK Landes et Gascogne

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

1.3. HORAIRES

- 1.3.1.** Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.
- 1.3.2.** Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14h00 à 19h00 et se terminera le vendredi de 7h30 à 9h00.
- 1.3.3.** L'installation dans le paddock se fera le jeudi de 9h00 à 19h00 et le vendredi de 7h30 à 9h00. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.
- 1.3.4.** La manifestation débutera officiellement le vendredi à 8h00 avec les essais officiels. Les pilotes auront la possibilité de s'entraîner la veille, soit la journée du jeudi (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, même avec un kart de location, ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

Le Championnat de France Minime/Cadet sera ouvert à tout pilote Minime et Cadet, détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote-Concurrent-Conducteur", en cours de validité dans sa catégorie (NCCMK ou NCCCK), en fonction de la réglementation délivrée par la FFSA.

3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1.** Un maximum de 75 pilotes dans chaque catégorie sera admis dans chacune des épreuves dont deux places seront réservées aux pilotes d'Outre Mer, inscrits dans les délais de 15 jours avant l'épreuve. En cas de places disponibles, la FFSA se réserve le droit d'ouvrir à d'autres pilotes.
- 3.2.2.** Les pilotes ayant été qualifiés au travers du Championnat Régional de leur CRK et inscrits pour la totalité du Championnat de France seront retenus en priorité. Pour les engagés à une épreuve, les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée à l'opérateur FFSA, dans la limite des places disponibles.
- 3.2.3.** La catégorie Minime est réservée aux pilotes âgés de 9 à 12 ans (âgés de 9 ans : atteignant l'âge de 9 ans en 2012, âgés de 12 ans : atteignant l'âge de 12 ans en 2012).
- 3.2.4.** La catégorie Cadet est réservée aux pilotes âgés de 11 à 14 ans (âgés de 11 ans : atteignant l'âge de 11 ans en 2012, âgés de 14ans : atteignant l'âge de 14 ans en 2012).

3.3. INSCRIPTIONS AU CHAMPIONNAT

- 3.3.1. Tout pilote désirant participer au Championnat de France Minime/Cadet devra envoyer à l'opérateur TKC, 20 rue des Fosses Rouges 77590 BOIS LE ROI, une demande d'inscription selon le modèle établi par la FFSA, disponible sur le site www.ffsa.org, au moins 15 jours avant la date de la première épreuve à laquelle il souhaite participer, **sous réserve que ce pilote ait participé aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat régional.**

Cette demande d'inscription devra être accompagnée d'un chèque à l'ordre de la FFSA d'un montant de **535 €** représentant l'engagement à la totalité du Championnat.

- 3.3.2. Le vainqueur du Championnat de France Minime / Cadet de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France Minime / Cadet, dans les conditions répondant à l'article 3.1. du présent règlement.
- 3.3.3. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer et emplacement paddock pour chacune des épreuves du Championnat. Seuls l'aire de stationnement et le droit de piste de la journée du jeudi et la location du transpondeur pourront être facturés en supplément par l'organisateur.
- 3.3.4. En cas de non-participation du pilote à l'une des épreuves, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

3.4. ENGAGEMENT A UNE EPREUVE

- 3.4.1. Tout pilote désirant participer à une épreuve du Championnat de France devra envoyer à l'opérateur TKC, 20 rue des Fosses Rouges 77590 BOIS LE ROI, une demande d'inscription selon le modèle établi par la FFSA, disponible sur le site www.ffsa.org. Ce bulletin d'engagement devra être accompagné de son règlement, par chèque à l'ordre de la FFSA d'un montant de 210 € représentant l'engagement pour l'épreuve concernée.

Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée entre les 15 jours précédant l'épreuve et le lundi précédant l'épreuve verra son montant majoré de 45 €. Sous réserve que ce pilote soit inscrit sur la liste FFSA établie par sa CRK à l'issue des deux premières épreuves qualificatives du Championnat régional.

- 3.4.2. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer et l'emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location du transpondeur et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.
- 4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de 2 moteurs plombés.
Le pilote ne pourra changer qu'une seule fois de marque de châssis au cours du Championnat.
Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA.
Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.
- 4.1.3. Les pilotes pourront louer leur transpondeur sur place.

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

4.2.1. Carburant

- 4.2.1.1. Le mélange utilisé lors des essais libres et des warm-up du samedi et du dimanche matin est fourni directement par le pilote. Obligation d'utiliser un 2^{ème} réservoir pour les warm-up. Si le pilote désire utiliser le même type de carburant que celui fourni pour les courses, il devra l'acheter auprès du pétrolier, **partenaire du Championnat de France.**

- 4.2.1.2. Le mélange essence-huile, utilisé pour la compétition (essais chronométrés officiels, qualifications, phases finales) ne doit jamais quitter le parc d'assistance (parc fermé).
- 4.2.1.3. Le mélange, le remplissage et le stockage des réservoirs seront effectués exclusivement dans le parc d'assistance (parc fermé). Le mélange devra être préparé en une seule fois. Les réservoirs doivent être démontables rapidement pour pouvoir être stockés dans un local prévu à cet effet.
- 4.2.1.4. La fourniture et la distribution de l'essence se feront uniquement en parc fermé, en échange de "bons d'essence" achetés par le pilote ou le concurrent auprès du pétrolier, **partenaire du Championnat de France**.
La fourniture de l'huile sera à la charge du pilote (ou du concurrent). Seuls les bidons neufs scellés d'origine suivant la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA pourront pénétrer dans le parc fermé assistance prévu à cet effet.

4.2.2. Pneumatiques

- 4.2.2.1. Chaque pilote disposera par épreuve de 8 pneus slick répartis comme suit :
- Essais libres et les warm up : 2 avant – 2 arrière **apportés par le pilote** ou achetés sur place auprès du manufacturier, **partenaire du Championnat de France**.
 - Essais chronométrés, qualifications, phases finales : 2 avant – 2 arrière (tirés au sort). En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Commissaire Technique Délégué, le concurrent pourra obtenir un pneu avant ou arrière de remplacement pris dans son train marqué ayant roulé dans les essais libres et warm up.
- 4.2.2.2. Les 4 pneus des essais libres et des warm up seront marqués sur la bande de roulement à la sortie de chaque séance d'essais libre et de chaque warm up.
Les 4 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort, marqués et montés en parc d'assistance (parc fermé) avant l'épreuve et stockés en parc fermé.
- 4.2.2.3. Les 4 pneus tirés au sort seront achetés auprès du manufacturier et payants pour la première épreuve.
- 4.2.2.4. A compter de la seconde épreuve, et pour chaque catégorie, les 15 premiers de la finale de l'épreuve précédente se verront offrir 4 pneus slick (2 avant et 2 arrière), si le pilote est présent lors de l'épreuve suivante.
Il n'y aura pas de dotation en pneumatiques à l'issue de la dernière épreuve.

4.3. NUMEROS DE COURSE

- 4.3.1. La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course (de 1 à 99 sur fond rose pour les Minimes, et de 1 à 99 sur fond jaune pour les Cadets), valable pour l'année en cours.
- 4.3.2. Les plaques-numéros seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification. 8 plaques maxi seront fournies par journée et par pilote.
- 4.3.3. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devront figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.
- 4.3.4. A partir de la deuxième épreuve, la FFSA attribuera au pilote en tête du classement provisoire de sa catégorie un fond de plaque spécifique.

4.4 MECANICIENS ET ASSISTANCE

Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré grille.

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant au Championnat de France Minime/Cadet devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant la première épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de 100 €.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. **ESSAIS**

7.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 8h00 et 18h00.

7.1.2. Les séances du warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.

7.1.3. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) pendant les séances de warm-up est obligatoire sous peine d'une amende de 100 €.

7.2. **BRIEFING**

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence.

Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.3. **COURSE**

7.3.1. **Essais chronométrés**

Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par groupes.

Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

Lors de la première épreuve, les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort.

Pour les épreuves suivantes, les groupes chronos seront définis en fonction du classement provisoire du Championnat.

7.3.2 **Manches Qualificatives**

7.3.2.1. **Création de séries**

Diviser les concurrents de la catégorie en séries en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	4 ^{ème} chrono
8 ^{ème} chrono	9 ^{ème} chrono	10 ^{ème} chrono	11 ^{ème} chrono
SERIE E	SERIE F	SERIE G	
5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	7 ^{ème} chrono	
12 ^{ème} chrono	13 ^{ème} chrono	14 ^{ème} chrono etc.....	

7.3.2.2. **Places de départ pour les manches qualificatives**

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.3.2.3. **Déroulement des Manches qualificatives**

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous : A contre B ; A contre C ; B contre C., etc.. .

Les manches qualificatives se disputeront sur une distance de 15 km par temps sec et 12 km par temps de pluie. Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives. Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},
2 points au 2^{ème},
3 points au 3^{ème},
4 points au 4^{ème},
5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.3.3. **Phases finales**

Les phases finales se dérouleront sur une distance de 40 km de la façon suivante :

- une pré-finale de **20 km** par temps sec et de **17 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue des manches de qualification,
- une finale de **20 km** par temps sec et de **17 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement de l'épreuve, et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

7.3.4. Consolante

Les pilotes non qualifiés pour la phase finale auront la possibilité de disputer une "Coupe de la Ville" ou "Coupe de la CRK" qui sera organisée si un minimum de 15 pilotes y participent. Cette Coupe se déroulera sur une seule course de 15 km par temps sec et de 12 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la Ville" ou "Coupe de la CRK" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. ATTRIBUTION DES POINTS A TOUS LES FINALISTES

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de France peut marquer des points. Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivante :

100 points au 1 ^{er}	47 points au 14 ^{ème}	24 points au 27 ^{ème}	12 points au 39 ^{ème}
85 points au 2 ^{ème}	45 points au 15 ^{ème}	23 points au 28 ^{ème}	11 points au 40 ^{ème}
75 points au 3 ^{ème}	43 points au 16 ^{ème}	22 points au 29 ^{ème}	10 points au 41 ^{ème}
70 points au 4 ^{ème}	41 points au 17 ^{ème}	21 points au 30 ^{ème}	9 points au 42 ^{ème}
65 points au 5 ^{ème}	39 points au 18 ^{ème}	20 points au 31 ^{ème}	8 points au 43 ^{ème}
63 points au 6 ^{ème}	37 points au 19 ^{ème}	19 points au 32 ^{ème}	7 points au 44 ^{ème}
61 points au 7 ^{ème}	35 points au 20 ^{ème}	18 points au 33 ^{ème}	6 points au 45 ^{ème}
59 points au 8 ^{ème}	33 points au 21 ^{ème}	17 points au 34 ^{ème}	5 points au 46 ^{ème}
57 points au 9 ^{ème}	31 points au 22 ^{ème}	16 points au 35 ^{ème}	4 points au 47 ^{ème}
55 points au 10 ^{ème}	29 points au 23 ^{ème}	15 points au 36 ^{ème}	3 points au 48 ^{ème}
53 points au 11 ^{ème}	27 points au 24 ^{ème}	14 points au 37 ^{ème}	2 points au 49 ^{ème}
51 points au 12 ^{ème}	26 points au 25 ^{ème}	13 points au 38 ^{ème}	1 point au 50 ^{ème}
49 points au 13 ^{ème}	25 points au 26 ^{ème}		

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires. Dans le cadre d'un résultat décompté, le pilote ne perdra pas le bénéfice de ses deux points.

9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement final du Championnat de France Minime/Cadet sera établi en additionnant, pour chaque pilote, la totalité des résultats moins un. Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra être décompté.

Dans chaque catégorie, un classement « rookies » (meilleure 1^{ère} année dans la catégorie) sera établi.

En cas d'ex aequo, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.3. CLASSEMENT NATIONAL

Dans chaque catégorie, tout pilote ayant participé au minimum à une épreuve et ne s'étant pas qualifié pour la phase finale se verra attribuer des points en fonction de son classement à l'issue des manches qualificatives. Un classement «étendu» sera établi à l'issue du Championnat par addition des points ainsi obtenus.

ARTICLE 10. PRIX

10.1. Le podium final du "Championnat de France Minime/Cadet" aura lieu à l'issue de la dernière épreuve.

Les trois premiers du Championnat de France, dans chacune des catégories, recevront 1 moteur complet, fourni par le Motoriste.

Le Champion de France Cadet et le Champion de France Minime seront invités à la remise des prix FFSA.

10.2. PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de chaque finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra infliger une amende de 100 €.